

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 18h00,

OBJET

**Décision modificative n°1
Budget annexe SAAD
(Point n°3)
D 23-022**

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame PHILIPPEAUX, Présidente.

Etaient présents : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Anne-Marie VAN VEEN, Mr Francis NICAISE, Mme Christine DAVID, Mme Christelle DOUIS, Mme Françoise KLEFFERT, Mr François GERNIER (à partir du point n° 2), Mr Jean MONTIER, Mme Agnès FERAY, Mme Françoise HECQUET, Mme Isabelle VIVIER, Mme Christelle CHENEGRIN, Mme Stéphanie LAVALT.

Date de Convocation :
18 septembre 2023

Absents excusés : Mr François DOUIS, Mme Fabienne AUDOUARD.

Date d'affichage :
10 octobre 2023

Madame LODS est désignée secrétaire de séance.

Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à Madame Christelle DOUIS

Nombre de membres
En exercice : 15

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Présents :

12 présents jusqu'au point n° 1
13 présents à partir du point n° 2

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Votants :

13 votants jusqu'au point n° 1
14 votants à partir du point n° 2

La présente décision modificative au budget annexe SAAD de l'exercice 2023 propose:

- D'inscrire les crédits tels qu'ils étaient proposé au budget primitif

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
60624- Fournitures administratives		1 100.09 €		
60628- Autres fournitures non stockées		3 748 €		
6251- Voyages et déplacements		1 931 €		
6262- Frais de télécommunication		18 €		
011- Dépenses afférents à l'exploitation courante		6 797.09 €		
64111- Rémunération principale		9 353.59 €		
64518- Cotisations aux autres organismes sociaux		12 500 €		
64784- Oeuvres sociales		4 030 €		
012- Dépenses afférents au personnel		25 883.59 €		
61681- Assurance maladie, maternité, accident du travail		6 137€		

6184- Concours divers (cotisations...)		2 240 €		
673- Titres annulés		147 €		
016- Dépenses affectées à la structure		8 524 €		
706- Prestations de services				13 375 €
018- Autres produits relatifs à l'exploitation				13 375 €
Total FONCTIONNEMENT		41 204.68 €		13 375 €

La décision modificative n° 1 sur le budget annexe SAAD s'élève pour la section de fonctionnement à 41 204.68 € en dépense et à 13 375 € en recette.

Cette décision n'est pas équilibrée puisque que la Chambre régionale des Comptes avait présenté la section de fonctionnement en suréquilibre. Pour mémoire, la section de fonctionnement dégagait un excédent de 27 829.68 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-4 à 1612-8

Vu l'avis de la chambre régionale des comptes en date du 12 Juin 2023
Vu l'arrêté du préfet en date du 10 juillet 2023

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

APPROUVE la décision modificative n° 1 sur le budget annexe du SAAD selon l'état ci-dessus,

AUTORISE Madame la Présidente ou Madame le Vice-présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	12		2	

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

LA PRESIDENTE DU C.C.A.S

Anne-Marie PHILIPPEAUX

